

**Tableau annuel d'avancement  
au Grade d'Adjoint administratif principal de 2ème classe**

**ARRETE 31-2023**

**La Présidente du CA de l'EPCC du Mémorial du camp de Rivesaltes,**  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la fonction publique,  
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,  
Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,  
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,  
Vu l'arrêté en date du 25/01/2021 portant définition des lignes directrices de gestion de la collectivité,

**ARRETE**

**Article 1 :**

Suite à l'obtention de l'examen professionnel d'avancement au grade visé, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Ordre	Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à compter du
1	M. Boris SELLES	Adjoint Administratif – 5ème échelon	01/07/2023

**Part respective des femmes et des hommes**

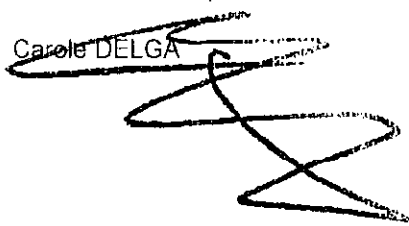
Total des agents promouvables : 1 homme et 0 femme  
Total des agents inscrits sur le tableau : 1 homme et 0 femme

**Article 2 :**

La directrice de l'EPCC est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Salses le Chateau  
Le 27/06/2023  
La Présidente du CA de l'EPCC du  
Mémorial du camp de Rivesaltes

Carole DELGA



- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du présent tableau,  
- le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)